

# Flash info des magistrats de la jeunesse

Septembre 2024

## A vos agendas !



### Rencontres de la justice des mineurs, édition 2024

L'édition 2024 des Rencontres de la justice des mineurs se tiendra le **mercredi 27 novembre 2024** à la Cité internationale universitaire de Paris.

Organisé chaque année par Caroline Nisand, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, en collaboration avec l'ensemble des autres directions du ministère de la Justice et avec les écoles nationales de formation, cet événement réunit l'ensemble des acteurs de la justice des mineurs : magistrats, greffiers, mais également représentants des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire.

Les Rencontres de la justice des mineurs sont un temps fort du ministère de la Justice ; elles visent à rassembler les acteurs « de terrain », et à permettre partage de bonnes pratiques et échanges autour des enjeux actuels de la justice des mineurs.

Les invitations ainsi qu'un formulaire d'inscription seront transmis très prochainement.

## Première édition des « Rencontres annuelles mineurs non accompagnés »

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse organise la **première édition des « rencontres annuelles mineurs non accompagnés »** qui ambitionne d'aborder des questions civiles et pénales relatives aux situations rencontrées par les MNA.

Cette journée d'étude et d'échanges, à l'attention de l'ensemble des acteurs engagés en faveur de la protection des MNA, aura lieu le **19 décembre 2024** à Paris. Des invitations seront transmises prochainement aux chefs de cours.

## Actualités



### Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

De juillet à septembre 2024, plus de 1 000 jeunes suivis par la PJJ ainsi que leurs éducateurs ont pris part aux diverses épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques organisées dans toute la France. Ce moment marquant couronne plusieurs années d'engagement de la PJJ pour intégrer les valeurs du sport et de l'olympisme au cœur des actions éducatives.

Cette participation massive est le fruit d'une dynamique nationale, qui depuis deux ans, s'est matérialisée par de nombreuses initiatives : rencontres avec des athlètes de haut niveau, initiation à la pratique du handisport, ateliers d'éducation à la santé et à la citoyenneté...

Retrouvez [ici](#), inter-région par inter-région, un panorama des actions menées par les services de la PJJ autour des Jeux Olympiques et Paralympiques. »

Avec la photo d'illustration (crédit : UEMO de Torcy).



### Convention DPJJ/FNEPE : le ministère de la Justice s'engage en matière de soutien à la parentalité !

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est très heureuse d'annoncer le renouvellement, en septembre 2024, de sa convention nationale avec [la fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs \(FNEPE\)](#).

La reconduction de ce partenariat s'inscrit dans l'action générale de la DPJJ en faveur du soutien à la parentalité. En effet, depuis plus de 50 ans, la FNEPE organise et coordonne un réseau d'une quarantaine d'écoles sur l'ensemble du territoire national selon trois grands axes d'intervention : l'écoute, l'appui et le conseil aux parents dans l'exercice de leur parentalité ; l'accueil, l'écoute et l'orientation des enfants grâce à des actions de prévention et d'accompagnement ; le développement des savoirs et des compétences des professionnels.

La DPJJ est particulièrement fière de continuer à s'engager aux côtés de cet acteur, dont l'expertise en matière de soutien à la parentalité est reconnue et garantie par les spécialistes qui composent son conseil scientifique, gage de la probité de ses propositions, actions et formations. La DPJJ sait pouvoir compter sur ses services déconcentrés pour s'emparer et adapter efficacement la nouvelle convention aux problématiques locales qui leur sont propres (organisation de formations ou de temps de sensibilisation par les écoles des parents et des éducateurs (EPE) pour les professionnels de la PJJ sur des thématiques comme les relations parents-adolescents, le soutien à la parentalité, etc. ; organisation de conférences, débats, ciné-débats ; organisation de temps d'accompagnement gratuits dédiés aux familles des jeunes suivis par la PJJ, etc.).



## Convention DPJJ – FNADEPAPE : Un partenariat en faveur des jeunes majeurs

La convention liant la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) à la fédération nationale des associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (FNADEPAPE), signée le 4 mars 2023, a désormais plus d'un an !

Les ADEPAPE regroupent, représentent et accompagnent les **pupilles et anciens pupilles de l'Etat ainsi que les personnes accueillies en protection de l'enfance**. Selon l'article L. 224-11 du code de l'action sociale et des familles, *"elles participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. A cet effet, elles peuvent notamment leur attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur."* Le soutien proposé varie selon les ressorts et peut prendre des formes diverses (aides administratives voire financières, contacts utiles, réseau de pairs, etc.).

Depuis la signature de la convention de 2023, les ADEPAPE volontaires et les services déconcentrés de la PJJ se sont rapprochés dans de nombreux territoires pour impulser l'ouverture des ADEPAPE aux jeunes suivis par la PJJ rencontrant des difficultés d'insertion sociale (qu'ils aient ou non bénéficié d'un suivi à l'ASE) : prises de contact et réunions de présentation pour faciliter l'interconnaissance des services, groupes de travail en commun et collaborations sur des manifestations locales, signatures de conventions de partenariat interrégionales... Ces premières initiatives, qui sont saluées, doivent se poursuivre et se développer pour servir au mieux les droits des jeunes de la PJJ et faciliter cette période charnière qu'est leur passage à la majorité.

Les magistrats intéressés trouveront sur le [site internet de la FNADEPAPE](#) toutes les informations utiles (dont les coordonnées des ADEPAPE), pour informer voire orienter les jeunes proches de la majorité, suivis au civil comme au pénal, vers ces associations. A cet égard, les ADEPAPE sont ouvertes tant aux personnes rencontrant des fortes difficultés d'insertion qu'à celles qui recherchent, plus largement, des contacts entre pairs.

Par ailleurs, ce partenariat a aussi permis la constitution au sein de la DPJJ d'un « groupe d'intérêt » composé de membres d'ADEPAPE, qui ont donc suivi un parcours en protection de l'enfance pendant leur minorité (auprès de l'ASE et/ou de la PJJ). En associant ce groupe à plusieurs de leurs instances stratégiques, la DPJJ et l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) entendent renforcer, depuis décembre 2023, la **prise en considération de la parole des jeunes**, "premiers concernés", dans l'élaboration de leurs orientations et politiques nationales afin de répondre au mieux aux besoins de tous les jeunes suivis par la PJJ.



## Publication d'une recherche sur la scolarisation des mineurs en détention

Réalisée par Hugo Bréant et Lorenn Contini pour la DPJJ, cette recherche s'intéresse à l'enseignement dispensé dans les établissements pénitentiaires accueillant des mineurs. Elle interroge la manière dont les logiques sécuritaires et scolaires coexistent, comment s'organise l'école en contexte carcéral et quelles expériences les mineurs détenus et les enseignants font de cette scolarité entre les murs.

Bien qu'elles soient limitées dans le temps et dépendantes des contraintes imposées par le cadre pénitentiaire, les

différentes adaptations mises en place par les équipes pédagogiques participent à raccrocher en partie les jeunes aux situations d'apprentissage et à leur redonner confiance en eux. Au regard des différents besoins des jeunes, l'offre scolaire apparaît néanmoins désajustée et insuffisante, tant pour ceux qui souhaitent une professionnalisation que pour ceux qui poursuivent une scolarité interrompue par l'incarcération.

Les effets bénéfiques de la scolarité en détention semblent par ailleurs peu sortir de la classe, et plus largement de la prison, ce qui invite à relativiser la capacité de celle-ci à remplir l'objectif d'insertion qu'elle porte.

[En savoir plus](#)



## Deuxième volet de la recherche sur les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel

La DPJJ publie un rapport réalisé par la sociologue Marie ROMERO sur « le parcours des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel – entre singularités et pluralités ». Suite à la publication en 2023 d'une enquête sur la prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel (MAICS) à la PJJ, ce second volet de la recherche se penche sur les parcours judiciaires de ces mineurs.

A partir d'une étude approfondie des archives institutionnelles des MAICS ayant fait l'objet d'un suivi pénal et d'une prise en charge par un dispositif spécifique entre 2018 et 2022, Marie ROMERO montre que les caractéristiques sociodémographiques de ces mineurs et leurs parcours pénaux et institutionnels complexes les distinguent de l'ensemble des jeunes suivis par la PJJ. Le rapport retrace le processus temporel non-linéaire des parcours des MAICS et analyse les enjeux posés par les diverses logiques et cadres d'intervention qui se superposent dans leur prise en charge.

[En savoir plus](#)



## Les troubles du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF)

L'exposition prénatale à l'alcool est un facteur de risque important de trouble du neurodéveloppement (TND) dont la prévention est à conduire notamment pour les mineures enceintes.

Pour la journée internationale du 9 septembre dernier des troubles du spectre de l'alcoolisation foétale, l'association Vivre avec le SAF et la Coordination Régionale Addictions (COREADD) Nouvelle-Aquitaine ont réalisé un livret d'informations. Ce document complet et synthétique rappelle les données scientifiques, les difficultés actuelles et les enjeux du repérage des consommations d'alcool en tant que facteur de risque de TND.

Par ailleurs, un [site internet Tsaf et Justice](#) est dédié aux forces sécuritaires (police et gendarmerie), avocats, magistrats, éducateurs, agents de probation, services sociaux.

Il a vocation à produire des ressources pour mieux comprendre le comportement des personnes présentant un TSAF qu'elles soient victimes, auteurs ou témoins d'une infraction.

Direction de publication : Caroline NISAND

Contact : [dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr)

[Rendez-vous sur l'intranet](#)